

On constate 5 p. 100 seulement des Canadiens visitent nos lieux historiques et nos parcs nationaux. Pourtant, la totalité des dépenses d'équipement et environ 80 p. 100 des frais d'exploitation sont assumés par les autres 95 p. 100, qui ne s'approchent même pas des parcs. On a pensé que les usagers des parcs devraient fournir leur part.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais vous ne parlez pas des visiteurs de la colline parlementaire.

M. Buchanan: Non, mais je ne suis pas chargé de la colline parlementaire. Le député devra en parler à M. l'Orateur.

Essentiellement, nous avons donc pensé que les usagers du parc devraient apporter une certaine contribution. Ce serait une très petite contribution. Pour les canaux, elle serait de 7 p. 100 seulement et pour les parcs et les lieux historiques, de 18 p. 100 environ, ce qui, à notre avis n'est ni exorbitant ni déraisonnable.

Dans le cas de Lower Fort Garry, nous nous sommes arrangés pour rassurer les gens de la région, qui s'inquiétaient. Comme l'a mentionné le député, nous avons fixé un taux annuel de \$10 pour les familles qui y vont assez souvent. Nous avons établi un tarif spécial de \$2 pour les autobus d'étudiants ou de groupes spéciaux. Une famille composée du père, de la mère et de trois ou quatre enfants, par exemple, ne paiera pas le tarif régulier, mais un maximum de \$4. Ainsi, nous avons essayé de répondre à certaines des préoccupations du député.

Comme je l'ai dit, cependant, nous ne croyons pas qu'il soit déraisonnable de s'attendre à une contribution de ceux qui utilisent nos canaux, nos lieux historiques et nos parcs nationaux. Ils ont souvent la bonne fortune de vivre près de ces endroits, ce qui est un avantage que n'ont pas la plupart des Canadiens, puisque seulement 5 p. 100 d'entre eux visitent nos lieux historiques et nos canaux.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Le ministre a mentionné les canaux. L'un d'entre eux est le canal Rideau. J'ai échangé avec le ministre des lettres au sujet des péages qui y sont imposés depuis le 1^{er} juin 1975. Le public a réagi fortement à cette imposition. J'ai entendu les arguments du ministre et j'aimerais lui poser des questions au sujet de l'attitude qu'il a adoptée, surtout en ce qui concerne les personnes qui habitent le long de ce réseau de canaux et qui l'empruntent régulièrement.

Si le ministre pouvait supprimer immédiatement ces péages, je crois que cette décision serait appréciée. Cela lui permettrait de consulter les conseils du tourisme des lacs Rideau et des Mille-Îles, le gouvernement de l'Ontario et tous les gens concernés.

Si le ministre ne peut le faire—quoique j'espère qu'il le pourra, au moins pour permettre la tenue de ces consultations—pourrait-il constituer un dossier sur cette question et rencontrer les conseils du tourisme et les autres organismes concernés afin d'en discuter avec eux? C'est une question importante, surtout pour ceux qui vivent le long du canal Rideau, et je suis persuadé que d'autres sont également touchés.

M. Buchanan: Je ne manquerai pas d'examiner la situation après la première année. On a soutenu qu'il faudrait accorder une attention spéciale aux gens qui vivent le long

L'ajournement

des canaux au même titre que celle que nous accordons à ceux qui vivent dans les parcs. Par exemple, les résidents du parc de Banff et du parc de Jasper reçoivent une attention spéciale. Voilà une idée que je suis disposé à envisager.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au ministre au sujet des parcs nationaux traversés par la route transcanadienne. Je pense plus précisément au parc Terra Nova et aux gens qui l'utilisent en ce sens qu'ils le traversent en empruntant la route transcanadienne. Madame l'Orateur, les gens qui traversent le parc pour cette raison ne devraient rien avoir à payer. En fait, ils devraient pouvoir s'arrêter, s'ils le veulent, pour admirer les beautés du parc et peut-être pique-niquer, sans avoir à payer quoi que ce soit.

M. Buchanan: Je suis très favorable à la première partie de la question. De fait, nous sommes en train de modifier le tracé de la route qui traverse le parc de façon que les résidents du parc puissent utiliser une voie exempte de péage.

M. McGrath: Il n'y a qu'une voie à l'heure actuelle.

M. Buchanan: Il y en a deux déjà de construites ou maintenant en construction de façon à ne pas bloquer la circulation.

Une voix: Dix heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE BILINGUISME—LA POSSIBILITÉ DE RENVOI DU BILL 22 À LA COUR SUPRÊME—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, le 9 mai dernier, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) les questions suivantes: d'abord, s'il avait reçu le mémoire de l'Association des commissions d'écoles protestantes du Québec et ceux d'autres associations relativement au bill 22, la loi sur les langues officielles du Québec; et ensuite s'il allait en saisir la Cour suprême du Canada. Deuxièmement, comment peut-il, lui qui est censé être si engagé dans le bilinguisme, continuer à dédaigner un bill qui préconise le contraire? Il a dit qu'il ne le renverrait pas, ensuite il a essayé de se sortir de cette ornière en disant qu'il était hors de sa juridiction de le faire, que la juridiction de son gouvernement ne s'exerçait qu'en territoire fédéral.

● (2200)

Une telle réponse est une absurdité constitutionnelle manifeste et il est difficile de le dire plus brutalement. S'il voulait dire que le bill 22 n'empiétait pas sur la juridiction fédérale, il avait tort une fois de plus, sauf le respect que je lui dois.